

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION du Jeudi 3 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi 3 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

#### Convocation

du 27 août 2020

#### Affichée

le 27 août 2020

Etaient présents : M<sup>rs</sup> MOUTON Eric, DELASSALLE Régis, Luc de FRANCQUEVILLE, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, WAMEN Hervé, ORLANDO Stéphane, SEVELIN Eddy et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal, Sylvie TRANCART, Marie VIS et GUILLOY Martine.

Etaient absents : Mrs Laurent VARLET (pouvoir à Mr Eric MOUTON), LHOTELLIER Mathieu (pouvoir à Mr Régis DELASSALLE) et Mme Catherine COULON (pouvoir à Mr Luc de FRANCQUEVILLE).

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Marie-Madeleine BOUCHEZ

-----  
Au vu des recommandations sanitaires actuelles, Mr le Maire propose que cette séance se déroule à huis-clos. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### ↳ Travaux logements 10, rue du Haut : Délibération d'attribution des lots suite à la Commission d'Appel d'Offres du 25 août 2020

L'appel d'offres ayant été lancé en avril, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie à plusieurs reprises. Le 25 août 2020, celle-ci s'est réunie pour l'attribution des lots suite au rapport d'analyse de Mr Stéphane PETIT, Maître d'Oeuvre. Ce rapport d'analyse a permis à la CAO de retenir les entreprises les mieux disantes parmi celles ayant répondu à l'appel d'offres à savoir :

#### Entreprises retenues :

Lot n°1 : Voirie et Réseau Divers :	Entreprise Travaux Publics Brayons pour un montant de 32 500€ HT
Lot n°2 : Gros Œuvre :	Entreprise FP Construction pour un montant de 25 312.96 € HT
Lot n°3 : Couverture	Entreprise PETIT René pour un montant de 9 672.26 € HT
Lot n°4 : Menuiseries Extérieures	Entreprise CRUSEL Patrice pour un montant de 12 632.00 € HT
Lot n°5 : Menuiseries Intérieures	Entreprise CRUSEL Patrice pour un montant de 6 389.05 € HT
Lot n°6 : Plâtrerie	Entreprise LESOURD Didier pour un montant de 16 038.97 € HT
Lot n°7 : Carrelage	Entreprise DBA pour un montant de 2 395.04 € HT
Lot n°8 : Electricité	Entreprise GAFFE pour un montant de 15 030.30 €
Lot n°9 : Plomberie Sanitaires	Entreprise DERUME pour un montant de 17 634.74 € HT
Lot n°10 : Peinture-Sol souple	Entreprise DOUTRELEAU pour un montant de 12 493.15 € HT

TOTAL : 150 098.47 € HT soit 165 108.32 € TTC (TVA à 10 %)

A cela il convient d'ajouter le contrôle sécurité Protection Santé des Travailleurs (CSPS), obligatoire, l'entreprise BUREAU VERITAS pour un montant de 2 415 € HT, ainsi que les branchements eau, télécoms (cours de chiffrage) et électricité (1041 € HT soit 1 249.20 € TTC)

La date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue fin septembre 2020 pour une durée de 9/10 moi:

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer quant à l'attribution des lots et propose de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres. Il convient également de délibérer afin de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces constitutives des marchés et avenants.

Après en avoir délibéré et à la majorité (abstentions de Mr Luc de FRANCQUEVILLE + pouvoir de Mme Catherine COULON, Eddy SEVELIN), le Conseil Municipal adopte l'attribution des lots tels que proposée ci-dessus selon l'avis de la commission d'Appel d'Offres et autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives des marchés et avenants.

↳ **Délibération concernant la maîtrise d'œuvre : phase 3 (passation des marchés) et phase 4 (suivis technique et financier des travaux, assistance aux opérations de réception)**

Mr le Maire informe/rappelle au Conseil Municipal que le 10 octobre 2019, le Conseil Municipal avait délibéré afin de continuer le projet d'aménagement des logements au 10, rue du Haut et donc la maîtrise d'œuvre pour le dépôt de la déclaration préalable de travaux et l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal ayant délibéré pour l'attribution des lots, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de continuer la maîtrise d'œuvre pour la phase 3 et la phase 4.

Après en avoir délibéré et à la majorité (abstentions de Mr Luc de FRANCQUEVILLE + pouvoir de Mme Catherine COULON), le Conseil Municipal accepte la continuité de la maîtrise d'œuvre pour les phases 3 et 4.

↳ **Désignation d'un délégué AGEDI**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué auprès d'AGEDI (agence de gestion et de développement informatique).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie VIS en tant que déléguée auprès d'AGEDI.

↳ **Désignation des délégués au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) auprès de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) auprès de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mr Eric MOUTON, délégué titulaire et Mr Régis DELASSALLE, délégué suppléant.

↳ **Tableau unique de classement de voirie communale – délibération modifiant celle du 10 octobre 2019 relative à l'intégration de la contre-allée n°2 Rue du Haut**

Mr le Maire informe/rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 10 octobre 2019, le Conseil Municipal avait délibéré afin d'intégrer la contre-allée n°2 de la rue du Haut à la voirie communale. Il s'agissait des parcelles D 89 et D 105 pour une contenance de 1346 m<sup>2</sup>.

A cela, il convient d'ajouter la parcelle D 91 de 3m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'intégration à la voirie communale des parcelles D 89, D 105 et D 91 pour une contenance de 1349 m<sup>2</sup>.

**↳ Décisions sur les thématiques abordées lors du précédent CM du 10 juillet 2020**

\*Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis pour l'enlèvement et le remplacement de la haie du fond et du milieu au cimetière suite à l'idée soumise lors du Conseil Municipal du 10 juillet dernier.

\*L'aménagement d'un terrain de jeux étant souvent revenu dans les idées proposées, un rendez-vous sera fixé afin de travailler sur son implantation.

\*Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE pense qu'il serait judicieux d'implanter des bordures le long du bitume dans l'allée de l'église.

\*Problème de vitesse rue Neuve : nous allons redemander à la gendarmerie d'effectuer des contrôles.

\*Un passage clouté va être créé au niveau de la salle communale par les services municipaux.

\*Mr Hervé WAMEN indique qu'une réunion avec la commission concernée aura lieu prochainement pour prendre les décisions relatives au repas/colis des aînés, Noël des enfants, plus particulièrement dans le contexte épidémique du COVID 19.

**Séance levée à 19h50**

**A Buigny-Saint-Maclou, le 7 septembre 2020**

**Affiché : le 7 septembre 2020.**

**Eric MOUTON, Maire de Buigny-Saint-Maclou.**



